

Paris le 17 Septembre 1851.

Legation Suisse
à Paris.

N^o 78.

Très honorés Messieurs,

Par la dépêche dont vous m'avez honorés
sous date du 10 de ce mois, vous me chargez
de faire des démarches auprès du gouvernement
de la République pour obtenir que le passage
à travers la France ne soit pas fermé aux
réfugiés voyageant à leurs frais, ainsi que
le ferait supposer une communication
précédente de M. le Ministre des Affaires
Étrangères.

Ce Ministre que j'ai eu l'honneur de
voir hier m'a répondu qu'il pensait que
son collègue de l'Intérieur ne ferait aucune
difficulté d'admettre en passage les réfugiés
voyageant à leurs frais avec un titre de
voyage, visé par M. le Ministre de France
à Berne qui venait aussi de lui demander
des instructions sur cette même affaire.

BAr

155

Membres le Président & Membres Du Conseil fédéral. Bern



Pour mieux l'éclaircir je me suis rendu dans
 le bureau du Ministère où le chef que cela
 concerne a bien voulu me communiquer la
 lettre du Ministère de l'Intérieur qui a donné
 lieu à la communication dont il s'agit.

M. le Ministre y expose que le marché
 pour le transport sur mer des réfugiés -
 venant de Suisse prendra fin le 15 de ce
 mois et qu'en conséquence il a donné des
 ordres à la frontière pour qu'aucun réfugié
 ne soit plus admis sur le territoire français.

En généralité de cet ordre pouvant comprendre
 eux-mêmes des réfugiés qui voyagent à leurs
 frais ou à ceux de la Suisse, le chef du bureau
 m'a promis de provoquer, de M. le Ministre
 de l'Intérieur une explication qui permette
 le passage comme précédemment, aux réfugiés
 qui ne seraient pas à la charge de la France.
 Je pense que M. le Ministre de l'Intérieur
 répondra d'une manière favorable et
 qu'en attendant, le Département de Justice
 et Police peut réclamer le visa de la Légation
 de France pour les réfugiés renvoyés ou partant

volontairement. La police du littoral de la
 Manches est en ce moment très facile pour
 les embarquements à destination de l'Angleterre.

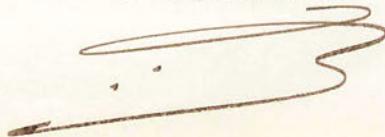
Je ne veux pas terminer ma lettre sans
 ajouter que M. le Ministre des Affaires
 Etrangères m'a déclaré hier n'avoir, depuis
 longtemps, reçu aucune plainte relativement
 aux réfugiés français qui sont en Suède et
 que la correspondance des agents du gouvernement
 à l'étranger ne faisait aucune mention de
 prétentions de la France sur Neuchâtel dont
 quelques journaux ont cru devoir entretenir
 le public ces jours derniers.

On parle beaucoup des corps francs dirigés
 sur Cuba; les journaux annoncent même
 que la France envoie des instructions à
 Washington par un délégué spécial,
 ce qui est complètement inexact.

J'ai l'honneur, très honorés Messieurs,
 de vous offrir l'assurance de ma respectueuse
 considération.

Le Chargé d'Affaires de la Conf. Suédoise

Barman



3380,

Brundswy vom 19^{ten} Sept. 1891

Geheißchreibe in Paris v. d. 17. 1891

Freunde der Bewegung der Bewegung.

Ad acta.

[Faint signature]
